



1000 femmes 1000 vies

174, rue de Courcelles

75017 Paris

Avec l'association  
1000 femmes 1000 vies,

luttons contre le Papillomavirus  
pour nous protéger du cancer  
du col de l'utérus



En France, de nombreuses vies pourraient être sauvées et des milliers de femmes seraient épargnées des souffrances physiques et morales inhérentes au traitement de ce cancer. Dans le monde, ce sont plus de 280 000 vies qui sont menacées.

C'est à l'initiative de femmes personnellement concernées par cette maladie que l'association 1000 femmes 1000 vies a été créée.

L'association a pour objet de favoriser une prise de conscience de toutes les parties prenantes pour faciliter l'accès des femmes au dépistage du cancer du col de l'utérus et des jeunes filles à la vaccination.

Elle s'attache aussi à apporter plus de clarté et à éviter les fausses idées sur les papillomavirus, responsables des lésions précancéreuses ou cancéreuses.

La prévention et le dépistage sont les deux voies à conjuguer pour se protéger au mieux.

L'association milite pour leur bonne application.

Pour la première fois  
dans l'histoire de la médecine,

il est possible d'éradiquer un cancer,  
le cancer du col de l'utérus, qui frappe chaque  
année en France 3 500 femmes et en emporte  
1 000 autres.

Pour la première fois,  
1 000 femmes se mobilisent  
pour dire leur volonté et leur engagement  
à agir ensemble pour la fin d'un cancer !

en finir avec le cancer  
du col de l'utérus.



[www.1000femmes1000vies.org](http://www.1000femmes1000vies.org)

1000 femmes 1000 vies (association loi 1901)  
174, rue de Courcelles – 75017 Paris  
Fax : 01 47 66 74 70  
[contact@1000femmes1000vies.org](mailto:contact@1000femmes1000vies.org)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901,  
déclarée le 9 mars 2007, publication au JO du 21 avril 2007,  
n° Siret 501 192 983 00010



1000  
femmes  
pour  
1000  
vies

les femmes s'engagent  
contre le cancer  
du col de l'utérus.

[www.1000femmes1000vies.org](http://www.1000femmes1000vies.org)

# Manifeste

## POUR EN FINIR AVEC LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS



Chaque année en France on dénombre près de 30 000 précancers et 3 500 cancers entraînant environ 1 000 décès, plus de 30 000 hospitalisations et actes chirurgicaux. La cause unique nécessaire mais non suffisante est l'infection à papillomavirus persistante. Cette infection est fréquente, 7 personnes sur 10 rencontrent ce virus au moins une fois dans leur vie. L'impact psychologique, émotionnel et financier de cette maladie est considérable. Elle n'est pourtant pas une fatalité. Il existe aujourd'hui des solutions pour l'éviter. Pour la première fois dans l'histoire, les technologies médicales de dépistage et de vaccination peuvent permettre d'éradiquer ce cancer.

### 1000 femmes 1000 vies veut accompagner les femmes avant, pendant et après leur prise en charge médicale en offrant :

- Un soutien psychologique grâce à une équipe de bénévoles qui rencontre, écoute, conseille et oriente toutes celles qui le souhaitent.
- Un lieu de rencontre permettant aux femmes d'échanger sur leur parcours, de s'entraider et de se soutenir.
- Une réponse à chaque question posée pour que les femmes puissent, après la maladie, reprendre confiance en elles et retrouvent ainsi le chemin d'une vie affective, sexuelle, sociale et professionnelle.

Le réseau de "1000 femmes 1000 vies" compte plusieurs milliers de femmes.

L'association développe des actions pour promouvoir l'éducation, l'information, la prévention ainsi que l'accompagnement des femmes malades, meilleures ambassadrices de la cause.

### Prendre notre santé et notre destin en main, protéger les générations futures, c'est une question de responsabilité individuelle et collective.

Parce que nous ne voulons pas rester passives face à cet enjeu, nous avons décidé de donner de notre temps et de notre énergie pour convaincre d'autres femmes, nos filles et nos proches, ainsi que les acteurs de santé publique pour que tous les moyens disponibles soient mis en œuvre pour éviter ces cancers.

### LES MOYENS EXISTENT, AGISSONS POUR...

- Informer les femmes dès l'adolescence sur les infections à papillomavirus (Human Papilloma Virus - HPV) dont les plus persistantes, en l'absence de dépistage, sont responsables des précancers et du cancer du col de l'utérus.
- Promouvoir la vaccination des jeunes filles de 14 à 23 ans, selon les recommandations officielles du 16 mars 2007.
- Encourager un dépistage organisé, régulier et performant pour les femmes adultes tout au long de leur vie.
- Diffuser l'accès à ces moyens technologiques auprès de toutes les femmes en franchissant, si besoin, les barrières culturelles, religieuses et sociales pour garantir l'égalité des chances face à la maladie.

### Nous nous engageons à porter ce combat aussi longtemps que nécessaire.

Notre action ne se substitue pas à l'action des organismes et acteurs de société.

Elle en sera respectueuse, mais n'en demeurera pas moins déterminée et indépendante.

### Lutter contre le Papillomavirus pour éradiquer le cancer du col de l'utérus

L'infection à papillomavirus précède toujours l'apparition des lésions. Malgré le dépistage des lésions précoces par frottis, le cancer du col de l'utérus est au deuxième rang des cancers après celui du sein chez les jeunes femmes de moins de 45 ans. La prévention vaccinale et le dépistage sont les deux voies à conjuguer pour prévenir et éradiquer la maladie, mais encore faut-il veiller à leur bonne application :

- Vacciner toutes les jeunes filles au début de leur vie sexuelle,
- Organiser le dépistage par frottis pour renforcer l'observance,
- Généraliser le test HPV dans les cas de frottis douteux et chez les femmes de plus de 30 ans.

Prévention par la vaccination et le dépistage, 2 moyens synergiques et complémentaires qui nécessitent la mobilisation de toutes et de tous.



### 1 LE DEVOIR DE SAVOIR ET DE COMPRENDRE :

- L'infection à papillomavirus et ses conséquences,
- Les enjeux de la vaccination, du dépistage régulier et du test HPV en cas de frottis douteux et chez les femmes de plus de 30 ans.
- **Apporter l'information la plus juste pour limiter les retombées psychologiques et éviter les idées reçues.**

### 2 LE DEVOIR DE VIGILANCE ET DE SOLIDARITÉ ENTRE FEMMES :

- Chaque femme doit effectuer un dépistage régulier et faire vacciner sa fille de préférence avec ses premiers rapports sexuels.
- Chaque femme doit en parler à toutes les jeunes filles et les femmes de son entourage pour les inciter à se faire vacciner et à effectuer un dépistage régulier.
- **La négligence est la principale cause du cancer du col de l'utérus.**

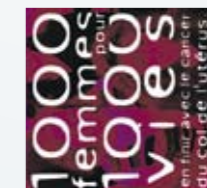
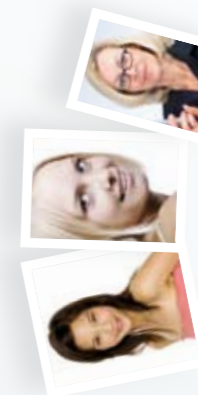
### 3 LE DEVOIR DE RESPONSABILISER TOUTES LES PARTIES PRENANTES PAR UNE ÉDUCATION SANITAIRE AU QUOTIDIEN :

- Sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'éducation et de la santé publique pour qu'ils relayent ces messages grâce à des outils pédagogiques explicites.
- Promouvoir la responsabilité individuelle et collective pour améliorer l'observance du dépistage.
- **L'information sur la prévention et le dépistage ne doit pas être limitée aux seules visites chez le gynécologue.**

### 4 LE DEVOIR DE DÉVELOPPER L'ÉGAL ACCÈS AUX MOYENS DE PRÉVENTION ET DE DÉPISTAGE :

- Favoriser un dépistage organisé par l'élargissement du frottis pour toutes les femmes notamment celles qui ne sont pas suivies par un gynécologue.
- Donner l'accès au vaccin à moindre coût à toutes les jeunes filles de moins de 24 ans.
- Compléter le dépistage par un test HPV pour les femmes de plus de 30 ans dans les meilleures conditions de remboursement.
- **Toutes les femmes doivent recevoir une prise en charge de qualité.**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
CP : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... Email : .....



Je signe le manifeste

Je souhaite adhérer à l'association 1000 femmes 1000 vies pour une période d'un an et je règle ma cotisation de 15 € par chèque à l'ordre de 1000 femmes 1000 vies. (voir adresse au dos)

Je souhaite verser un don à l'association par chèque à l'ordre de 1000 femmes 1000 vies (voir adresse au dos)

Je souhaite recevoir un reçu fiscal par email pour déduire de mes impôts 66 % du montant de mon adhésion et/ou mon don par email : .....

J'autorise l'association à utiliser mon adresse email ou postale pour m'informer de ses activités.

